



COMMUNE DE
63950 - SAINT-SAUVES D'AUVERGNE

Tél : 04.73.81.10.55

Courriel : mairie@saint-sauves-auvergne.fr

site : www.saint-sauves-auvergne.fr

Quel avenir pour l'agrivoltaïsme et le photovoltaïsme à Saint-Sauves ?

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Il y a quelques mois, je m'étais engagé à vous consulter par référendum sur les projets agrivoltaïques de notre commune. Les projets photovoltaïques envisagés à la « Colas » et au VTF n'ayant pas abouti, pour des raisons de choix municipal pour le premier ou de rentabilité insuffisante pour le second, je souhaite aujourd'hui vous informer des réflexions en cours.

Plusieurs projets agrivoltaïques sont actuellement à l'étude :

- Un projet sur le secteur de Choriol, d'une superficie d'environ 30 hectares, associant trois agriculteurs (dont deux de Saint-Sauves et un de Laqueuille) ;
- Un projet sur le secteur d'Huistiaux – Les Chaumettes, couvrant 29 hectares, porté par un agriculteur aveyronnais ;
- Un projet plus modeste sur la montagne de Mortailloux.

Par ailleurs, notre commune continue de susciter l'intérêt de sociétés souhaitant développer des projets similaires sur d'autres zones.

L'agrivoltaïsme présente des avantages indéniables : il offre aux agriculteurs une source de revenus complémentaires et génère des taxes pour les collectivités, tout en contribuant au développement des énergies renouvelables.

Cependant, nous devons également prendre en compte les contraintes, notamment l'impact paysager. En effet, située dans une zone touristique avec de nombreuses locations saisonnières (gîtes, meublés, hôtel...), nous devons veiller à préserver notre cadre de vie, d'autant plus que ces projets pourraient se multiplier sur l'ensemble du territoire communal, compte tenu de l'intérêt croissant des sociétés pour ces installations.

Votre avis est déterminant pour guider la position des conseillers municipaux (pour ou contre ces projets). En raison des contraintes de calendrier liées aux prochaines échéances électorales, il ne sera malheureusement pas possible d'organiser un référendum. En revanche, je vous invite à faire part de votre opinion par courrier ou via le cahier de doléances disponible au secrétariat de la mairie.

La date limite pour nous transmettre vos observations est fixée au 30 septembre 2025. Une décision sera ensuite prise lors du prochain conseil municipal.

Je vous remercie par avance pour vos retours, qui nous aideront à prendre une décision éclairée.

Cordialement,

Le Maire, David SAUVAT

